

Relations industrielles Industrial Relations



A Study of the effects of the \$1.25 minimum wage under the Canada Labour (Standards) Code, by Mahmood A. Zaidi, Study no 16, Task Force on labour relations, Ottawa, Privy Council Office, 1970, 163 pp.

Jacques Lafrenière

Volume 26, numéro 1, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028204ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028204ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lafrenière, J. (1971). Compte rendu de [*A Study of the effects of the \$1.25 minimum wage under the Canada Labour (Standards) Code*, by Mahmood A. Zaidi, Study no 16, Task Force on labour relations, Ottawa, Privy Council Office, 1970, 163 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 26(1), 251-251.
<https://doi.org/10.7202/028204ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1971

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

such tensions in time and what action to take to prevent an eruption? The behavioral sciences cry out for more research to be done in these vital areas. In this dispute (a part from the train incident mentioned above) once faced with the fait accompli both the company's and union's executive appeared to show good sense and act in good faith. Parenthetically, shortly after a settlement was reached the president of the local and several of his executives were dismissed from office.

F. R. ANTON,

A Study of the effects of the \$1.25 minimum wage under the Canada labour (Standards) Code, by Mahmood A. Zaidi, Study no. 16, Task Force on labour relations, Ottawa, Privy council office, 1970, 163 pp.

Cette étude no 16 de l'Equipe spécialisée en relations de travail nous permet notamment de faire un tour d'horizon des salaires minimum tant du Canada et des provinces canadiennes que des Etats-Unis et de certains états.

L'auteur s'est inspiré d'un nombre considérable de travaux publiés sur ce sujet (les listes de références sont longues) et nous fait part du résultat de ses recherches parfois élaborées.

Depuis 1917, lorsque fut votée la première loi du salaire minimum au Canada, en Alberta, que de chemin parcouru, mais où en sont encore ces lois? C'est là une autre question qui déborde le cadre de l'étude qui avait été proposée à M. Zaidi.

On établit, en général, un salaire minimum, comme le fait remarquer l'auteur, quand on croit que les mécanismes du marché ont mal fonctionné. « Ce mauvais fonctionnement peut revêtir deux formes qui peuvent être ou ne pas être redressées. Dans le premier cas, l'offre et la demande ne jouent pas de manière à donner un « salaire minimum vital » à ceux qui fournissent la main-d'oeuvre... Dans le second cas, l'employeur peut, dans un but précis ou non, exploiter délibérément le travailleur en le payant moins que ce à quoi il a droit ».

Puisque en somme le nombre de salariés touchés par la loi fédérale du

salaire minimum est peu élevé, l'impact de la hausse du taux à \$1.25 n'eut pas d'effets remarquables sur l'économie. M. Zaidi fait cependant remarquer à juste titre, que cette hausse entraîna une controverse.

L'analyse de la situation dans les villes à salaire élevé et dans celles à bas salaire, a démontré, selon l'auteur, qu'il existait de grandes différences dans l'impact du salaire minimum. Les villes à bas salaire enregistrent une diminution des emplois et les villes à salaire élevé ont au contraire des gains appréciables.

Un autre avantage du salaire minimum est à l'effet de réduire les différences de salaire entre hommes et femmes.

Les conclusions de M. Zaidi (traduites en français, en appendice) sont les suivantes: « Bref, bien que les salaires minimum n'aient apparemment pas provoqué un accroissement du chômage dans l'ensemble de l'économie, ils l'ont néanmoins engendré dans une certaine mesure dans les industries qui relèvent du gouvernement fédéral et dans les provinces. Ces lois ont également eu pour effet de réduire les différences entre les travailleurs des deux sexes, entre les employés de bureau et les travailleurs manuels, et les différences géographiques de salaires. Dans la plupart des cas, les sociétés se sont très bien soumises à la loi, et le facteur coût n'a pas semblé avoir beaucoup de conséquences ».

Jacques LAFRENIERE

Les deux sexes dans la fonction publique, par Kathleen Archibald, Rapport à la Commission de la fonction publique du Canada, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, 246 pp.

Le rapport présenté établi par Kathleen Archibald et qui a été présenté à la Commission de la Fonction publique au Canada, constitue une étude très approfondie sur la situation passée et actuelle des deux sexes dans la Fonction Publique.

Il a été établi, nous dit son auteur, principalement à partir de données statistiques déjà publiées et faites pour le